

PME & REGIONS

en
direct

ND-des-Landes : un recours rejeté

PAYS DE LOIRE — Le Conseil d'Etat a rejeté la semaine dernière un recours important contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, en Loire-Atlantique. Ses opposants contestaient sa déclaration d'utilité publique prononcée en février 2008. L'un des recours qui empêche l'expulsion des occupants du site.



Domènec MEYER/AFAP

Duralex : la justice lui donne un mois

CENTRE — A Orléans, le juge des référés a condamné vendredi la verrerie Duralex à effectuer dans un délai d'un mois des travaux de remise aux normes de l'usine, pour raisons de sécurité. Mais il n'a pas ordonné la mise hors service des installations qui aurait pu entraîner une fermeture immédiate et définitive de l'entreprise. Le site de La Cha-

pelle-Saint-Mesmin (Loiret), qui emploie 200 salariés, avait été jugé dangereux par l'inspection du travail, qui a saisi la justice faute d'avoir pu trouver un terrain d'entente avec la direction. Les problèmes concernent notamment les réseaux de gaz et d'électricité. Si Duralex n'obtempère pas, la société devra payer une astreinte de 500 euros par jour de retard pendant deux mois, et une nouvelle action en justice pourrait suivre.

De plus en plus d'entreprises s'échangent leurs flux de matière et d'énergie

- Une quarantaine de zones d'activité s'est lancée dans l'écologie industrielle, selon une étude de l'association Orée.
- Les synergies entre entreprises dégagent des économies de coût, mais exigent encore des aides publiques

INDUSTRIE

Mathieu Quiret
mquiret@lesechos.fr

Au début des années 2000, moins de dix démarches d'écologie industrielle et territoriale étaient recensées sur le territoire français. Aujourd'hui, une quarantaine poussent dans l'Hexagone. C'est le vent d'optimisme que souffle l'association Orée dans l'inventaire des projets qu'elle s'apprête à publier à la fin du mois.

Qu'ils soient lancés par les entreprises ou les collectivités territoriales, ces projets n'ont généralement qu'un seul but : valoriser entre industriels locaux leurs rejets de matières premières et leurs pertes d'énergie en connectant ces flux entre eux. Aux pionniers de la zone industrielle de Dunkerque ou de Troyes succèdent aujourd'hui de nouveaux acteurs comme la zone d'activité Jean Mermoz à La Courneuve en région parisienne, où une vingtaine d'entreprises ont étudié 25 synergies possibles.

Nathalie Boyer, directrice générale de l'association Orée qui accompagne tous ces projets, juge très positivement les objectifs qui sont sortis de la dernière conférence environnementale qui a fait de l'économie circulaire l'une de ses priorités. En particulier la définition d'une stratégie nationale et l'intégration du sujet dans les contrats de plan Etat-région. Pour elle, c'est aux régions de se saisir de ces

« La France n'organise aujourd'hui que le cycle des déchets. Elle devra organiser demain les flux de matériaux pour de meilleures synergies avec les industries qui les utilisent. »

JEAN-MARC AYRAULT
Premier ministre

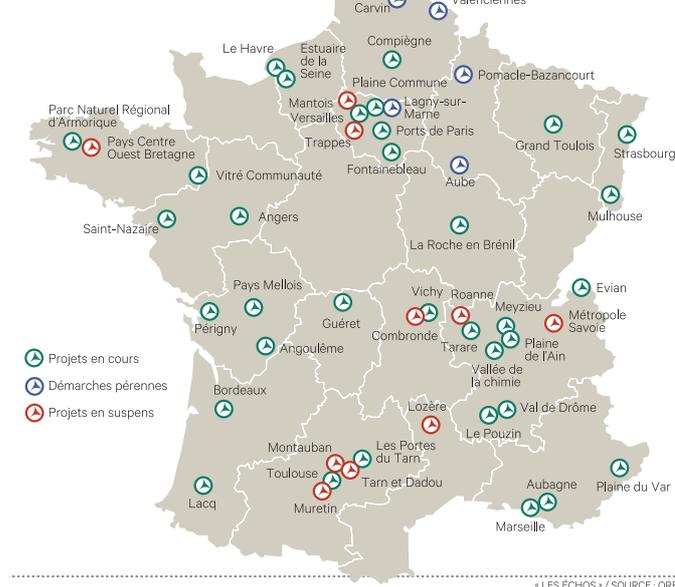
opportunités comme vient de le faire Rhône-Alpes, qui a sélectionné deux territoires. Il s'agit de la zone industrielle lyonnaise de Meyzieu, qui compte 190 entreprises, et de la biovallée autour de Die, dans la Drôme. Ils profiteront d'une aide pour financer l'étude et l'animation de ces expériences.

François-Michel Lambert, le député EELV des Bouches du Rhône qui a lancé l'Institut de l'économie circulaire il y a un an n'en revient pas non plus de la prolifération des initiatives de terrain. « Les entreprises ont compris la nécessité d'économiser les ressources naturelles et de réduire notre dépendance aux importations » explique-t-il.

Encore des irrédutibles

En revanche, l'élu se dit très déçu par la conférence environnementale qui a réduit le sujet à la simple gestion des déchets. « Je suis frustré que Bercy et un dernier carré d'opposants bloquent tout », accuse-t-il. L'Etat devrait selon lui faire évoluer les mentalités, en particulier en actionnant le premier levier de la commande publique. Il cite l'entreprise Durance Granulat à Gardanne près d'Aix-en-Provence, dont les ventes contiennent 50 % de granulats tirés des déchets de chantier concassés du Pays d'Aix. « L'entreprise

Les projets d'écologie industrielle



m'assure qu'ils pourraient monter à 80 %, car la ressource est suffisante dans la région, mais seuls les clients privés acceptent le recyclé, les marchés publics restent réticents. L'Etat doit faire changer les mentalités. »

Pour Nathalie Boyer, les mentalités doivent aussi évoluer du côté des entreprises, qui sont réticentes pour des raisons de confidentialité à partager leurs données de flux, la première des étapes. Elle assure pourtant que les expériences les plus anciennes, comme celle de Troyes dégagent des économies permettant d'alléger les charges des clubs d'entreprises.

Mais Nathalie Boyer ne cache pas non plus que de nombreux projets échouent dans l'étape d'après, une fois le diagnostic réalisé, un exercice au coût suffisamment modéré (de 100 à 150.000 euros) pour être lancé facilement. La mise en place des synergies concrètes bute alors souvent sur le manque d'animation qui décourage les entreprises. Orée espère donc que la relance de la dynamique suscitera des vocations. « Il y a une mode actuellement, voire une petite bulle puisque de nombreux bureaux d'études se positionnent sur ce marché de l'accompagnement » prévient-elle quand même.

Retrouvez l'interview de Nathalie Boyer sur lesechos.fr

À NOTER
L'Institut de l'économie circulaire organise le 6 novembre à Paris les premières rencontres parlementaires sur le sujet, présidées par Chantal Jouanno, sénatrice de Paris, ancienne secrétaire d'Etat à l'environnement.

176 %

L'AUGMENTATION DU COÛT des métaux depuis l'an 2000, alors que la progression était de 2 % au XX^e siècle, selon un rapport sur les ressources naturelles publié par McKinsey en septembre.

A Périgny, 55 sociétés jouent l'innovation tous azimuts

La zone d'activité multiple les symbioses de flux grâce à des développements de produits avec des laboratoires de la région.

Pour l'association Orée, l'écologie industrielle de Périgny, près de La Rochelle, est l'une des démarches les plus dynamiques actuellement. Cette zone d'activité, la plus importante de Charente-Maritime, s'étend sur 300 hectares et compte 250 sociétés. En 2011, sous l'impulsion de son club d'entreprises, une quarantaine de PME s'est lancée au sein du réseau Biotop dans l'échange de flux de matière et d'énergie. L'identification des principaux a permis d'isoler 457 dans les matériaux, 120 pour l'énergie et une soixantaine pour l'eau. Le réseau a

ensuite cherché des symbioses sous l'impulsion d'un animateur. Ce poste est rémunéré grâce à une subvention de 120.000 euros par an venant des collectivités. « L'animateur est la clef d'une telle démarche, la mobilisation des entreprises est un travail quotidien », assure Alexandre Pétrozzi, chef de projet Biotop.

Pour diminuer la dépendance de Biotop aux subventions, le club a introduit depuis cette année des cotisations de 50 à 300 euros par participant, complétées par des prestations de formation à l'extérieur de la zone. Pour Alexandre Pétrozzi, l'écologie industrielle exige encore des aides publiques, les économies ou la revente des flux ne suffisent pas à équilibrer encore le modèle. D'autres économies de coûts sont dégagées grâce à la mutualisation de

services environnementaux comme la collecte des palettes, des déchets électroniques, etc. En tout, les synergies dégagent 20.000 euros d'économies par an. La démarche est suffisamment convaincante pour qu'une quinzaine d'entreprises ait rallié le mouvement cette année, pour seulement deux départs.

● RÉUTILISATION DES SACS À CAFÉ

Merlin est un gros torréfacteur de la région qui n'avait pas d'excédents pour les milliers de sacs de café qu'il reçoit. Biotop a développé avec des centres de recherche et les PME locales Ovive et l'Atelier du végétal un tapis de végétalisation pour les toitures vertes. En parallèle, un substrat de culture a été conçu à partir des coquilles de

moules des mytiliculteurs du littoral, des déchets de l'industrie landaise du bois, du marc de café de Merlin et des chutes de plusieurs briquetiers. D'après Alexandre Pétrozzi, cette solution en cours de commercialisation auprès des architectes et des collectivités rencontre un bon écho grâce à son origine 100 % recyclée.

● SYMBOSE DE PVC

Periplast, situé à Périgny, affirme être le seul en France à fabriquer des tubes réalisés à 100 % à partir de PVC recyclé. Biotop a mis en place une récupération des rebuts de PVC d'autres industriels de la zone qui sont désormais valorisés chez Periplast. La première collecte de 250 kg qui avait été réalisée en 2012 est passée cette année à 450 kg.

● VALORISATION DES « BIG BAGS »

Le fabricant de produits bio LEA Nature transmet un millier de « big bags » à Ovive, qui les réutilise pour collecter les déchets ostréicoles, évitant 3 tonnes de déchets sur un an.

● TRANSFORMATION DE CARTONS

Rhinos distribue des cadeaux d'affaires pour le compte de ses clients. Depuis mai, la PME récupère les cartons usagés de quatre voisins et les transforme en gaufrettes de calage pour expédier ses produits.

● DE LA BLOUSE AU CHIFFON

Une blanchisserie de textiles hospitaliers confie ses tissus reformés à une entreprise de réinsertion qui en fait des chiffons. ■

Aubagne prépare un « site productif durable »

Une quarantaine de producteurs marseillais étudient les synergies possibles dans les matériaux d'emballage.

Paul Molga
— Correspondant à Marseille

L'agglomération d'Aubagne rêve de faire de sa zone industrielle des Paluds, à quelques kilomètres de Marseille, « un site productif durable ». Une quarantaine d'entreprises industrielles participent, depuis quelques semaines, à l'élaboration de ce projet qui doit permettre de créer un écosystème circulaire.

L'étude de diagnostic a identifié une dizaine de catégories de déchets dans les entreprises pilotes. Telle entreprise jette des cornières de protection plastique qu'une autre doit acheter ; telle autre utilise des housses plastique du même gabarit que celles de sa voisine... Le programme, supervisé par le service d'aménagement et de développement durable de la communauté d'agglomération du pays d'Aubagne, veut les rapprocher. « Au total, une cinquantaine de points de convergence ont été identifiés, dont une dizaine intéresse un nombre suffisamment important d'entreprises pour faire l'objet d'une démarche collective », détaille sa directrice, Joëlle Laborier. La première réunion de travail s'est tenue cette semaine. Elle envisage, par exemple, de grouper certains achats de produits génériques pour optimiser les possibilités de réemploi, ou d'alimenter les chaudières à bois industrielles de déchets de palettes.

Des précurseurs vertueux

Le site ne part pas de rien. Sensibilisé par l'association de la zone, des entreprises ont déjà mis en place des pratiques d'écologie industrielle. Le producteur de poches médicales Sartorius Stedim a mis en place un local destiné au tri des déchets valorisables ou réutilisables, dans lequel les salariés sont invités à vérifier si une fourniture d'occasion y est disponible avant de passer de nouvelles commandes. Chez le producteur de cosmétiques Pacifique Sud, l'emballage des cartons de matière première est utilisé comme produit de calage pour les expéditions. Cemex transfère pour sa part le béton perdu retourné par ses clients jusqu'à une carrière voisine, où il est concassé en granulats pour les sous-couches de chaussées. La Provençale d'Aluminium donne les grandes palettes dont elle n'a plus usage à sa voisine Eurocolor, qui les remet dans le circuit de transport de marchandises... Reste à généraliser ces comportements vertueux. « Il y en a pour des années », souffle Joëlle Laborier. ■